Canton de Stanstead

778, Chemin Sheldon-Canton de Stanstead (Québec) J1X 3W4
(819 876 2948 819 876 7007
www.cantonstanstead.ca / info@cantonstanstead.ca
Heures d'ouverture : lundi au vendredi 8:00 à 12:00 & 12:30 à 16:00

2017 PRINTEMPS

DANS CE NUMÉRO

Élections 2017	2
Canada 150	3
Sécurité incendie	4
Projets à venir	5
Rampes de mise –à-l'eau	5
Rappels et activités	6

Oyé Oyé

Êtes-vous intéressés à participer à une activité de groupe au Parc Thayer? Que ce soit pour une ligue de balle molle, soccer, zumba ou autres? Avez-vous un intérêt ou une expertise à partager? Vous avez du temps pour être un entraîneur ou un partenaire actif? Soumettez-nous vos noms et l'activité qui vous intéresse. Par la suite, nous étudierons la possibilité d'organiser une activité. Contactez Hélène Hamel au poste 228 ou par courriel : agent@cantonstanstead.ca

Mot de la mairesse

Comme vous le savez sans doute, toutes les municipalités du Québec seront en élection en novembre prochain. Il est probable que quelques postes soient à combler ici au Canton, dont un certain, soit celui de la conseillère Mme Janet Cooper, qui quitte prochainement pour s'établir dans une autre municipalité. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier personnellement Mme Cooper pour son implication et sa disponibilité.

Si vous avez de l'intérêt pour le bien-être de la communauté et que vous avez de la disponibilité, n'hésitez surtout pas à vous porter candidat. À mon avis, sachez qu'un bon candidat doit faire passer les intérêts collectifs avant les siens, doit avoir de la vision et se doit d'être en mesure de bien travailler en équipe et ainsi accepter les divergences d'opinion.

Une réalité que je tiens à vous partager selon mon expérience: nous vivons dans une société où tous souhaiteraient bénéficier de l'abondance de services sans toutefois payer davantage.

En terminant, je vous annonce qu'après mûre réflexion, je me sens prête à me porter candidate à la mairie pour un deuxième mandat. J'aimerais en effet avoir l'opportunité de continuer à faire évoluer la municipalité, et ce, malgré tout le temps que cela exige, car j'estime avoir encore beaucoup à apporter et j'ai le goût et l'énergie pour continuer.

Gala des bons coups

La MRC de Memphrémagog a souligné, le 21 février dernier, la quatrième édition de son Gala des bons coups en gestion des matières résiduelles et en développement durable.

La municipalité du Canton de Stanstead y a présenté son programme de financement pour le remplacement des installations septiques. Sur la photo : Isabelle Rioux, inspectrice en environnement et Lisette Maillé, mairesse de Austin et présidente du comité de développement durable.

Bac brun– Évitez les bestioles

Mouches à fruits ou vers blancs : Enveloppez vos restes de viande et de poisson dans un papier journal ou dans un sac de papier brun. **Pour éliminer les vers blancs :** Aspergez-les de sel ou de vinaigre. **Pour éloigner les animaux :** Appliquez un peu d'onguent contre la toux (ex. : Vicks VapoRubTM) autour des trous d'aération du bac.

******Formulaire pour commande d'arbustes à l'intérieur à retourner avant le 12 mai.**

Élections 2017

Candidats aux élections

Choix d'un poste
Une personne peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil d'une municipalité.

Conditions d'admission
Pour ce faire, lors d'une élection générale, elle doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins 12 mois, le 1er septembre de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale.

Formulaire à obtenir
On peut se procurer le formulaire de déclaration de candidature au bureau du président d'élection de la municipalité.

Période pour déposer sa candidature
La période pendant laquelle une personne peut déposer sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés, au bureau du président d'élection, débute le 22 septembre et se termine à 16 h 30, le 6 octobre 2017. Cependant, il est préférable de vérifier les jours et les heures d'ouverture du bureau de votre président d'élection.

Conditions à remplir pour une élection

La date officielle des Élections 2017 est le 5 Novembre .

Pour avoir la qualité d'électeur, vous devez :
avoir 18 ans le jour du scrutin ET
le 1er septembre de l'année de l'élection générale ou, lors d'une élection partielle, à la date de publication de l'avis d'élection :
- être de citoyenneté canadienne;
- ne pas être soumis au régime de la curatelle;
- ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse.

Et à cette même date (1er septembre ou date de publication de l'avis d'élection), vous devez remplir une des deux conditions suivantes :
- être domicilié dans la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

L'électeur non domicilié dans la municipalité mais **propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise** situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un écrit signé à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale. (Voir le document intitulé : **Demande d'inscription**).

Les personnes **copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise** doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale. (Voir le document intitulé : **Procuration**)

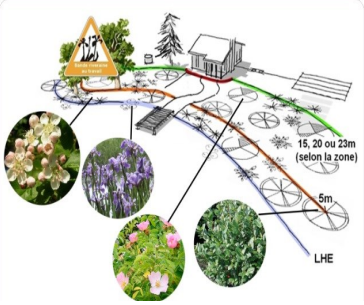

NOUVEAUTÉ

La municipalité offre gratuitement des arbustes pour les citoyens dont la bande riveraine n'est pas conforme à la règlementation. Premiers arrivés, premiers servis, car la quantité est limitée.
Intéressé(e)? Vous n'avez qu'à fournir un croquis de votre bande riveraine indiquant l'emplacement des arbustes (voir les arbustes disponibles dans le feuillet de commande d'arbustes, inclus dans le bulletin). Veuillez contacter l'inspectrice en environnement au poste 227 ou au inspecteur2@cantonstanstead.ca pour plus de détails ou pour obtenir de l'aide pour le plan. Le tout devra être déposé avant **vendredi le 12 mai 2017**.

CANADA 150

Célébration 150, c'est notre fête samedi le 5 août au Canton de Stanstead ! L'activité aura lieu sur la propriété de Florence et Marcel Noël au 200, chemin Sheldon. Le terrain et la vue sont magnifiques!
La célébration débutera à 15h.
À quoi s'attendre?
Une fête communautaire, bilingue, faisant la promotion de notre histoire. Un site amérindien avec teepees et un shaputuan où vous pourrez goûter aux gibiers, discuter et en apprendre davantage sur les coutumes; un chapiteau sous lequel nous pourrons voir et entendre des talents locaux, écouter de la musique et surtout danser. Un méchoui sera servi (billets en prévente, nombre limité), des collations et des jeux gonflables ainsi que des activités pour toute la famille.
À la noirceur, il y aura un spectacle pyrotechnique à ne pas manquer. Nous aurons même un service de navette sera même offert.
Vous avez un talent? Montrez-nous ce que vous pouvez faire. Contactez nous d'ici le 15 juin pour nous en parler.
Vous aimeriez faire partie d'une équipe dynamique? Vous désirez vous impliquer? Nous sommes à la recherche de gens dévoués qui pourraient nous donner un coup de main.

Contactez nous, à la mairie au 819-876-2948, Hélène (poste 228) ou Nancy (poste 221). Nous remercions la municipalité d'Ogden et la Ville de Stanstead pour leur contribution à l'évènement. Nous remercions également le gouvernement du Canada pour l'appui financier offert pour l'occasion.

TRANSPORT DES ALENTOURS ET COLLECTIF

Le service est en place sur le territoire. Il y a deux volets à ce service. Pour le transport adapté, vous devez remplir un formulaire qui confirme que vous n'êtes pas apte ou que votre mobilité est réduite. Par la suite, vous devez être approuvé par le comité. Ceci vous donnera le droit à un service porte-à-porte. Pour ce qui est du volet transport collectif, vous devez être un minimum de trois personnes, au même endroit, et l'autobus viendra vous chercher pour vous déposer à un endroit spécifique. Contactez Hélène Hamel au poste 228 ou Transport des Alentours au 819-843-3350 pour plus d'informations.

SÉCURITÉ INCENDIE

Visites de prévention

Les pompiers de la municipalité continueront leurs visites pour les résidences à risques faibles (de type 1 et 2), soit dans le secteur du Lac Lovering et dans le secteur plus à l'est, comme les chemins Tomifobia, Brown's Hill, Taplin et autres.

Numéros civiques

1.1 Tout bâtiment pour lequel une adresse civique est attribuée doit être identifié par le numéro correspondant à cette adresse civique.
1.2 Le numéro de l'adresse civique doit être installé en permanence, à une distance maximale de trois (3) mètres à partir de la voie de circulation vers la propriété et de un (1) mètre maximum de l'entrée de cour, et à une hauteur entre un (1) à 1.5 mètre du sol;
1.3 Le numéro civique correspondant à l'adresse civique doit être placé en évidence de telle sorte qu'il soit facile de le repérer à partir de la voie publique ou du chemin privé, doit être inscrit sur les deux côtés de l'enseigne et doit être perpendiculaire à la voie de circulation.
1.4 Si une même entrée de cour donne accès à plus d'un bâtiment principal (donc avec des numéros civiques distincts), un deuxième numéro civique doit être installé sur chacun des bâtiments également, face à l'entrée de cour;
1.5 Si la voie de circulation à une intersection, un signe doit être placé à l'intersection indiquant dans quelle direction se trouvent les adresses;
1.6 Si l'implantation du bâtiment ou la configuration de l'entrée privée fait en sorte que le numéro civique est peu ou pas visible, ou si le bâtiment est situé sur un chemin où la vitesse permise est de plus de 50 km/heure, il faut, en plus des exigences prescrites aux articles 1.1 à 1.3, apposer le numéro civique sur un support spécialement prévu à cet effet de façon à ce que ce dernier soit visible en tout temps, de chacune des directions de la route.
1.7 L'inscription doit être en chiffres arabes, en position horizontale, de couleur contrastante avec le fond et constitué d'un matériau réfléchissant, de sorte que les chiffres soient clairement identifiés et visibles de la route, de jour comme de nuit. Les chiffres doivent avoir une hauteur minimale de 7.5 cm et une largeur minimale de 15 mm.

Nouvelle procédure pour les feux

Le permis feu n'est plus requis pour les feux de camp. Des permis sont nécessaires pour les feux agricoles, les feux de brousses, les feux de joie et les feux d'artifices. Vous devez faire votre demande à la municipalité au moins 14 jours avant votre feu. Voici ce que vous devez respecter pour faire un feu de camp :

Emplacement:

- 3 m de votre ligne de propriété
- 6 m de tous les bâtiments
- 3 m de la ligne des arbres

Grandeur:

- Maximum de 1 m de diamètre
- Maximum de 1 m de haut

Avant d'allumer un feu:
Vérifier le risque d'incendie de SOPFEU: si le risque d'incendie de SOPFEU est élevé (jaune), très élevé (orange) ou s'il y a une interdiction de feu (rouge), les feux ne sont pas autorisés.
Vérifiez la vitesse du vent: si celle-ci est supérieure à 20 KM par heure, les feux ne sont pas autorisés.
Cette information est disponible sur le site internet du Canton de Stanstead www.cantonstanstead.ca

Pendant le feu:
Le responsable doit avoir un moyen d'éteindre le feu.
Vous devez vous assurer que la fumée et la cendre ne se propagent pas sur la propriété de votre voisin.
Vous devez superviser le feu en tout temps.

Après l'incendie:
Le responsable de l'incendie doit s'assurer qu'il soit complètement éteint avant de quitter les lieux.

En tout temps, vous ne pouvez pas brûler:
Matériaux de construction, ordures, pneus, caoutchouc / plastique, meubles et matelas.

PROJETS À VENIR

Parc Thayer : la surface multifonctionnelle et l'abri seront construits d'ici l'automne 2017.

Nouvelle caserne de pompiers : elle sera située sur le terrain de l'ancienne école sur le chemin Remick. Nous sommes à la conception des plans en 2017 et la construction du bâtiment est prévue en 2018.

Borne de recharge pour véhicules électriques : deux bornes seront installées au mois de juillet 2017, soit une au stationnement du Carré Copp et pour Fitch Bay, l'endroit reste à être déterminé.

Pont Narrows : À la suite de démarches entreprises par la municipalité en 2014, le ministre de la Culture, M. Luc Fortin a, le 27 mars dernier, publié un avis d'intention de classement pour le pont Narrows. D'ici quelques mois, le pont pourra être classé comme un immeuble patrimonial. «En classant un bien patrimonial, le ministre reconnaît formellement sa valeur patrimoniale. Elle assure la protection du bien et favorise sa transmission aux générations futures. Le bien patrimonial classé est inscrit au Registre du patrimoine culturel, ce qui contribue à sa connaissance et à sa mise en valeur auprès de la collectivité. » (*Tiré du site web du Ministère de la Culture et des communications.*)

Site internet : nous sommes à l'élaboration d'un nouveau site internet. Les unités d'évaluation seront également disponibles en ligne sous peu.

Rechargement : Alger's Cove, Bell, Bissell, Brown's Hill, Jack–Cold, Jones et Tomifobia soit en partie ou en totalité.

Reconstruction du chemin Remick : le chemin Remick sera reconstruit en totalité à partir du coin Remick-Fitch Bay jusqu'au stationnement de l'église d'ici la fin de l'été.

Politique d'aide aux commerçants et de développement économique

Une politique d'aide est maintenant disponible pour les commerçants sur le territoire. Voici les volets pour lesquels nous pouvons contribuer financièrement :

1. Démarrage/ relocalisation /amélioration
2. Publicité / mise en marché / promotion
3. Entreprise en difficulté

Vous devez compléter la demande disponible sur le site internet ou au bureau municipal et nous la retourner. Pour plus d'informations visitez notre site internet ou contactez Mme Hélène Hamel au poste 228.

Rampes de mise à l'eau

Service offert	Parc Forand 201 chemin Narrows	Quai Georgeville Carré Copp
Vignette	Gratuit pour résident	Service non offert
	375$ / année pour non-résident	
Lavage	Gratuit pour résident	Service non offert
	Gratuit pour non-résident	
Descente et mise-à-l'eau	Gratuit pour résident	Gratuit pour résident
	15$ non-résident	15$ non-résident
Stationnement	Gratuit pour résident	Gratuit pour résident
Véhicule avec remorque seulement	15$ non-résident	15$ non-résident
Ouverture officielle	**28 avril au 4 septembre 2017**	
Lundi au jeudi	6:00 à 11:00	8:00 à midi
Vendredi à dimanche	6:00 à 15:00	6:00 à 15:00
21 juillet au 6 août	Lundi au jeudi 6:00 à 15:00	Lundi à jeudi 7:00 à 14:00
	Vendredi au dimanche 6:00 à 15:00	Vendredi à dimanche 6:00 à 15:00

PROJET SANTÉ BAIE FITCH

La qualité de l'eau de la baie Fitch demeure préoccupante; la présence de plusieurs épisodes de cyanobactéries l'été dernier en est la preuve. C'est pourquoi la municipalité collabore avec Memphrémagog Conservation (MCI) pour une troisième année consécutive, dans le cadre du projet Santé Baie Fitch, en réalisant une série d'actions qui, espérons-le, améliorera la situation.

La municipalité continue son travail de surveillance en ce qui a trait à la conformité des installations septiques et des bandes riveraines. La majorité des propriétaires, conscients de l'importance et des bienfaits que peuvent apporter des installations et aménagements judicieux, respectent les normes reconnues au niveau national. Par contre, d'autres n'ont pas encore adopté les mesures appropriées. Après plusieurs années de sensibilisation, la municipalité se fera un peu plus vigilante.

Une attention particulière sera portée aux bonnes pratiques lors des travaux de construction afin de minimiser l'apport de sédiments dans les cours d'eau. Les inspecteurs municipaux fourniront des guides et les explications nécessaires. Le département de la voirie peaufinera ses techniques pour également diminuer la quantité de sédiments dans les fossés et les cours d'eau.

La municipalité collaborera avec MCI dans divers projets comme la distribution d'arbres et d'arbustes, le contrôle d'espèces envahissantes et le programme d'échantillonnage des ruisseaux, dont certains secteurs sont plus problématiques. Nous comptons également poursuivre la sensibilisation auprès des utilisateurs de bateaux à vagues surdimensionnées pour que la pratique de leur loisir ait le moins d'impact possible sur l'environnement que nous savons très fragile.

Dans le cadre du projet Prime-vert, en collaboration avec le ministère de l'agriculture, l'UPA et le club agroenvironnemental de l'Estrie, MCI concentrera ses efforts auprès des agriculteurs pour leur proposer des solutions pratiques qui minimiseront l'apport de nutriments et de sédiments tout en leur permettant des économies. Au cours de l'été, MCI réalisera un relevé bathymétrique dans toute la partie nord-est de la baie en collaboration avec le Service hydrographique du Canada. Nous aurons ainsi une connaissance plus précise de la profondeur de l'eau dans la baie.

L'organisme veille aussi à promouvoir la conservation de terres privées auprès des propriétaires. Comme vous voyez, le projet Santé Baie Fitch et ses différents partenaires multiplient les efforts pour conserver et améliorer le milieu de vie exceptionnellement beau et riche qu'est la baie. **Et vous, citoyens, riverains et autres, comment comptez-vous vous impliquer pour assurer la qualité de vie de notre milieu?**

NOUVEAUTÉ À L'ÉCOCENTRE!
Les plastiques agricoles et les plastiques qui recouvrent les bateaux durant l'hiver sont dorénavant acceptés à l'écocentre de Magog pour être recyclés. Une bonne façon de les détourner de l'enfouissement!

Propriétaire de puits?

Il est temps de faire analyser votre eau!
Saviez-vous qu'il est recommandé de faire analyser votre eau de puits au moins une fois par année, idéalement au printemps en période de dégel? Votre eau peut être claire, inodore et agréable à boire, mais contenir des bactéries et des produits chimiques pouvant affecter votre santé. Une contamination par la bactérie Escherichia coli peut causer des nausées, maux de ventre, vomissements et diarrhées. Vous pouvez vous procurer une trousse d'analyse des eaux de puits (bactéries, nitrates, arsenic) dans un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements Climatiques.

Pour rejoindre le ministère :
819 820-3882 ou par courriel
estrie@mddelcc.gouv.qc.ca

Mme Clémence Desrochers, M. Donald Sutherland ainsi que les administrateurs de Memphrémagog Conservation ont le plaisir de vous convier à célébrer avec eux les 50 ans d'engagement de l'organisme pour l'environnement.

Un cocktail aura lieu
Le samedi 20 mai 2017 à 17h
Au Club l'Hermitage,
200 rue de l'Hermitage, Magog,
J1X 0M7.
Le coût d'entrée est de 35$.

Veuillez confirmer votre présence par courriel au info@memphremagog.org ou en laissant un message au 819 340-8721.

RAPPELS

Sachez que si vous êtes victimes de nuisance (ex. : bruit) vous pouvez contacter la police au 310-4141 pour faire une plainte, en toute confidentialité. Voici ce que stipule le règlement :

Bruit / Général
Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, ou le bien-être des citoyens ou de nature à nuire à l'usage paisible de la propriété dans le voisinage.

Abri tempo : enlever avant le 15 avril et remis après le 1er novembre de l'année en cours.

Permis de construction, rénovations et autres : sachez qu'une période de 30 jours peut être requise pour traiter votre demande. Donc, si prévoyez des travaux, faites vite!

Programme de mise aux normes des installations septiques : la municipalité accorde un prêt au propriétaire qui procède au remplacement de leur installation septique non conforme. La date butoir pour soumettre une application est le 15 mai 2017. Pour plus d'information, contactez Isabelle Rioux au poste 227 ou par courriel à : inspecteur2@cantonstanstead.ca

Vidange de fosse septique : les propriétaires concernés recevront une lettre par la poste. Assurez-vous de bien dégager votre installation. De plus, il est à noter que l'on procède à la vidange sélective, ce qui signifie que les liquides sont pompés dans un compartiment du camion et les boues dans un autre. À la fin de l'opération, le liquide entreposé est retourné à la fosse sans traitement. Il ne faudrait donc ne pas être surpris si après le passage de l'entrepreneur, votre fosse ne serait pas complètement vide, cela est normal car le liquide y est retourné. Il s'agit seulement d'une manière plus économique et écologique d'effectuer la vidange.

Bacs : prenez bien soin de dégager vos bacs et de les placer au chemin avant 7:00 le matin de la collecte et n'oubliez pas de les ramasser, le jour même après la collecte.

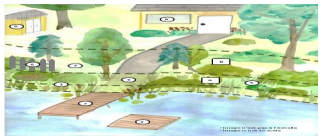

Tonte de gazon en bande riveraine : vous devez cesser toute intervention de contrôle de la végétation dont la tonte de gazon, et/ou vous devez planter des arbustes dans la rive sur une profondeur de 5 m pour une rive en pente faible (moins de 30%) et de 7,5 m de profondeur pour une rive en pente forte (plus de 30%).

Fête de la St-Jean

Au Parc Forand /
201 chemin Narrows
Samedi 24 juin
Dès : 13:00
Feux d'artifices, jeux gonflables, spectacle des Bad Boys, cantine et bar sur place.

Fête du Canada à Georgeville
Samedi 1er juillet au Carré Copp.
Parade , jeux gonflables, gâteau et hot dog. Partie de baseball.

Célébration du Canada 150
Samedi 5 août au 200, ch. Sheldon

CANADA 150 | Canada

Festival des Arts
Du 22 au 30 juillet 2017.
Plusieurs artistes locaux.
Visitez les quatre sites :
Centre Murray Memorial,
Grange de l'Éléphant, Canon
Gustin Hall et à la Mairie.
Pour plus
d'informations :
www.festivaldesarts.net

FESTIVAL DES arts
Georgeville — Fitch Bay